

FORMATION DES ELEVES AVOCATS FISCALISTES

**Parcours sélectif en alternance
Ouverture janvier 2018**

HISTORIQUE DU PARCOURS

EY Société d'avocats a pendant une année mené une expérience réussie auprès de l'EFB avec un parcours sélectif en alternance d'élève avocat fiscaliste permettant sur une période de 6 mois de recevoir 100 heures d'enseignements pratiques sur des matières en général non enseignées à l'Université, complétées par une option de 30 heures permettant d'approfondir des spécialités fiscales porteuses.

Le programme était animé en intégrant la participation à des actions pro Bono et des conférences permettant de rencontrer les Institutions fiscales : Administrations, Juridictions ou encore Entreprises.

L'HEDAC a souhaité à partir de cette expérience adaptée et combinée aux Modules Approfondis de Pratique Professionnelle spécifiques à l'école, proposer aux élèves avocats une expérience différente, permettant d'enrichir l'approche par encore plus de pratique, afin de pouvoir délivrer un Certificat Professionnel de fiscalité appliquée aux entreprises (CPFAE).

FACTEUR DE DIFFERENCIATION

Ce programme sélectif en apprentissage – cours le matin / stage l'après-midi sur deux périodes de 6 mois entrecoupées par un PPI - aurait vocation à devenir un Diplôme Universitaire.

Au titre du PPI, en complément de cette formation les EA pourront notamment suivre :

- 6 mois de stage en département fiscal, en chambre fiscale d'une juridiction administrative, en cabinet d'avocat fiscaliste aussi bien en France qu'à l'étranger
- ou un LLM Tax ou Business and Tax, notamment avec la National Law School of India University de BANGALORE
- ou le DU Chinese and Business de SHANGHAI en coopération avec Paris Sud
- ou le Certificat professionnel de Conseils juridiques et fiscaux aux entreprises innovantes en partenariat avec Paris Sud (procédure d'habilitation pour devenir un DU en cours)
- ou encore un MBA

Les EA fiscalistes de l'HEDAC pourront ainsi durant leur 18 mois de formation à l'école, en plus des enseignements obligatoires pour accéder à la profession d'avocat :

- compléter leur formation avec 138 heures d'enseignements intégrant deux Modules Approfondis de Pratique Professionnelle supplémentaires, un cours de gestion de projet, une préparation aux rapports de stage et une sensibilisation aux interactions informatique et fiscalité unique
- choisir trois MAPPs intégrant des problématiques fiscales soit 72 heures d'ateliers
- voir leurs rapports de stage revus avant leur dépôt et leur soutenance dans le cadre du CAPA
- recevoir à l'issue de ce parcours un Certificat Professionnel dans un premier temps avec l'objectif de transformer en Diplôme Universitaire la reconnaissance de ce travail personnel
- pratiquer leur spécialité à mi-temps pendant 12 mois et disposer de 6 mois pour au choix prolonger leur expérience professionnelle ou compléter leur formation
- et rencontrer les 3 plus gros employeurs du marché fiscal au cours des MAPPs !

Ainsi ce programme serait l'unique offre existante en France pour les fiscalistes.

Présentation du parcours

L'objectif poursuivi avec ces heures d'enseignements pratiques est de permettre aux Elèves Avocats de pouvoir, à l'issue de leur Ecole et de leurs expériences préprofessionnelles en PPI comme en stage final, rechercher une collaboration et de les « équiper » pour leurs futures évolutions de carrière.

Ce parcours d'excellence, tout en apprenant les gestes fondamentaux des avocats fiscalistes, complète les enseignements fiscaux reçus à l'Université et/ou en Ecole de Commerce en abordant dans son tronc commun des spécialités souvent peu approfondies faute de temps, ou pour lesquelles la demande du marché est aujourd'hui forte : la mobilité internationale et les rémunérations, les problématiques liées aux prix de transfert, les droits indirects, @tax

Une spécialisation est intégrée afin de permettre d'approfondir des éléments sectoriels – Banque, Assurance, Gestion d'actifs – adaptés aux demandes du marché et aux lacunes observées durant les enseignements auprès des EA.

Les effectifs sont volontairement limités pour permettre des enseignements par petits groupes de 30 en ateliers et des séances plénières permettant l'interaction à 60 EA maximum. Ces séances sont prodiguées par des professionnels du droit ayant l'habitude d'enseigner à des adultes et présentent une rupture progressive avec l'Université et la formation initiale : des lectures préliminaires, des interactions, des prises de parole et des cas pratiques, des enseignements en cabinet.

Enfin des professionnels de la fiscalité ne peuvent être formés sans être mis au contact des autorités – Conseil d'Etat, DGFIP, CEDH, OCDE, UE ... - ou de leurs clients/employeurs potentiels demain ou encore connaître le marché du droit fiscal. Aussi le programme intégrera des petits déjeuners d'échanges construits afin d'améliorer la connaissance de ces univers par chacun et ouvrira aux élèves avocats un programme d'information sur le marché du droit fiscal.

Afin de garantir l'unité pédagogique de ce module, de disposer du meilleur niveau technique en matière de fiscalité appliquée, mais aussi de couvrir la diversité des enseignements pratiques, l'HEDAC a rassemblé des compétences autour d'un Cabinet international leader en la matière

- fortement impliqué dans la formation académique des étudiants en Droit,
- comme dans la formation continue de ses clients et de ses collaborateurs,
- possédant un large spectre d'observation du marché fiscal en Europe comme à l'international et spécialisé dans l'ingénierie de formation

L'architecture du programme a été conçue par son associé responsable « Development - Education – Talent Sourcing », Professeur Associé d'Economie à Paris 2 Assas, et coordinateur de 3 MAPP assurées par EY Société d'Avocats, Stéphane Baller.

PREQUIS

L'objectif poursuivi par l'HEDAC de proposer, à partir de janvier 2018, une formation fiscale d'excellence en alternance et de permettre une adéquation avec la capacité d'absorption du marché, oblige à limiter le nombre de places pour ce programme semestriel à

- 2 groupes de 30 élèves avocats au premier semestre civil soit 60 EA
- et 1 groupe de 30 élèves avocats au deuxième semestre.

Aussi la sélection pour l'accès à ce parcours d'orientation sera réalisée par l'équipe pédagogique sur dossier et sur lettre de motivation - pour le tronc commun, comme pour les options - déposés lors des préinscriptions par les titulaires d'un Master 2 Fiscalité ou Droit des Affaires & Fiscalité ou DJCE ou d'un M2 /Ecole de Commerce/ LLM/ MBA/ Doctorat - comportant pour ces diplômes un enseignement fiscal significatif démontré, complété si possible par une première expérience réussie de la fiscalité en stage(s).

Un niveau d'anglais attesté – TOEFL, IELTS, études à l'étranger en environnement anglophone avec réalisation de travaux écrits, expérience préprofessionnelle exigeant pratique orale ET écrite de l'anglais ... - sera aussi exigé afin de vous permettre le plus large accès aux documentations internationales disponibles durant votre formation et de vous garantir les meilleurs débouchés pour votre PPI, votre stage final ou votre avenir professionnel.

Enfin suivant le nombre de dossiers déposés, un oral d'admission pourra être proposé par l'équipe pédagogique.

Critères académiques	Expérience préprofessionnelle	Employabilité
M2 avec un enseignement fiscal conséquent DJCE, Magistères	Stage(s) en cabinet d'avocats, directions fiscale en entreprise, juridiction	Contrat(s) d'alternance - cours le matin jusqu'à 13 heures, alternance à partir de 14 heures sur deux semestres complets pouvant être cumulé(s) avec une extension du stage final à temps plein du 1 ^{er} juillet jusqu'à la prestation de serment
Institut de Droit des Affaires de Paris 2, DU Droit- Management-Economie et Finance de Paris 1	Stage(s) de découverte du milieu du travail ou dans d'autres activités que la fiscalité	
LLM Tax	Engagements	
Ecole de commerce complétée par une formation fiscale...	Développement des <i>soft skills</i> ...	PPI pouvant être effectué en département fiscal ou en cabinet permettant de cumuler une année complète d'expérience professionnelle sur l'ensemble de la formation
Anglais permettant des travaux et des recherches en fiscalité internationale		

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Créer une véritable communauté des Elèves Avocats – EA - fiscalistes avec une leçon inaugurale, une leçon de clôture et des animations tout au long des semestres qui permettront de souder les promotions et de les faire réfléchir sur leur future profession de fiscaliste.

Vivre la vie professionnelle des avocats fiscalistes avec des cours dans les locaux du cabinet **et apprendre les réflexes fondamentaux de l'avocat fiscaliste grâce au(x) stage(s)** tout en complétant les acquis des années d'enseignement de la fiscalité à partir de la L3 et jusqu'en M2 par la découverte et/ou l'approfondissement de spécialités en séance plénière :

- Fiscalité internationale des prix de transfert
- Rémunérations internationales et mobilité
- TVA, Douane, acquises, fiscalité locale ... droits indirects
- Informatique fiscale et @Tax

Faire la différence dans son CV avec la découverte des spécificités du secteur Banque Assurance Gestion d'Actif avec le MAPP Banque, Assurance et Gestions d'actifs

Disposer d'une expérience pratique de la relation clients démontrée avec le suivi des MAPP Tax & Beyond qui intègrent un module de gestion de projet,

Approfondir la connaissance du marché du droit fiscal avec :

- Des Rencontres sur l'année avec les institutions fiscales, des directeurs fiscaux ... sous forme de petits déjeuners débats
- L'organisation des cours en dehors de l'école, Tour First, dans les locaux du troisième cabinet d'avocats français
- L'accès réservé aux événements organisés par EY Société d'Avocats sur le marché de la fiscalité et le développement personnel

Mettre en pratique ses savoirs avec le choix d'une organisation – cours de 8 à 13 heures uniquement - privilégiant l'apprentissage et permettant une activité en entreprise, juridiction ou cabinet qui sera progressivement intégrée dans les éléments de sélection comme un prérequis incontournable.

Pratiquer la fiscalité au maximum durant les 18 mois de formation à l'HEDAC car dans le cadre du programme général de l'Ecole, les élèves avocats devront aussi choisir 3 MAPP de 24 heures à contenu fiscal parmi

- Transmission du patrimoine professionnel et personnel animé par le cabinet FIDAL ;
- Restructuration des entreprises animé par les cabinets FIDAL et CMS ;
- Politiques globales de rémunération, animé par les cabinets TAJ, EY Société d'Avocats, CMS et FROMONT BRIENS en complément des enseignements de tronc commun
- Contentieux fiscaux contentieux judiciaires, administratifs et pénaux animés par la Cour d'Appel Administrative de Versailles et EY Société d'Avocats

En fin de parcours l'EA aura ainsi pu rencontrer les collaborateurs et associés de CMS, EY Société d'Avocats et Fidal, les 3 plus gros recruteurs du marché fiscal.

NOMBRE DE COURS, VOLUME HORAIRE ET DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS DU CERTIFICAT

LEÇONS INAUGURALE ET DE CLOTURE	6 HEURES	FORMATION PLENIERE OUVERTE
TRONC COMMUN ELEVE AVOCAT FISCALISTE	72 HEURES	FORMATION PLENIERE
GESTION DE PROJET POUR FISCALISTES	4 HEURES	FORMATION PLENIERE
MAPP TAX & BEYOND PAR EQUIPE	24 HEURES	ATELIERS DE 30 ELEVES AVOCATS
MAPP BANQUE ASSURANCE GESTION D'ACTIFS	24 HEURES	ATELIERS DE 30 ELEVES AVOCATS
RENCONTRES AVEC LES INSTITUTIONS FISCALES	6 HEURES	FORMATION PLENIERE OUVERTE
METHODOLOGIE DE RAPPORT DE STAGE	2 HEURES	FORMATION PLENIERE
TOTAL	138 HEURES	

Les enseignements pléniers prendront la forme de cours interactifs – certains utilisant la technologie Klaxoon - en matinée de 8 heures à 13 heures afin de permettre l'apprentissage en stage l'après-midi **avec des illustrations pratiques couvrant le droit européen, les modes alternatifs de résolution des conflits et la déontologie de l'avocat fiscaliste**. Il pourra être demandé aux élèves avocats de travailler sur des lectures préliminaires « pre-reads », de réaliser des revues de presse fiscale, de résoudre des cas pratiques, de rédiger des actes courants de la vie fiscale en procédure comme en contentieux, ou encore de préparer des présentations en équipes de consultations fiscales.

Les enseignements MAPP utiliseront les mêmes outils pédagogiques et la méthode socratique en intégrant si besoin des actes de procédure fiscale ou des documents de discussion client de manière très pratique.

De manière plus détaillée le tronc commun sera organisé de la manière suivante

Intitulé	Nombre max d'EA	Volume horaire
TRONC COMMUN		
Mobilité et rémunérations internationales	Plénier	15
Prix de transfert	Plénier	15
TVA	Plénier	15
Douanes	Plénier	8
@Tax	Plénier	6
Utilisation de logiciels de traitement de la fiscalité Etaxi, Optim IS et Altaven Risk Fiscal	Plénier	8
Fiscalité directe locale	Plénier	6
TOTAL Tronc commun		73

Le rapprochement avec une Université pour transformer en DU le certificat pourrait se réaliser par le rajout d'une Masterclass mensuelle de 2 heures sur l'actualité fiscale, permettant un regard croisé entre Universitaires et professionnels, soit en présentiel, soit à distance, le volume horaire d'enseignement passant à 150 heures sur le semestre.

POUR LES MAPP

Intitulé	Nombre max d'EA	Volume horaire
Spécialisation		
Gestion de projet pour fiscalistes	30	6
Rendez-vous à la découverte	30	6
Tester vos idées et identifier vos pistes de proposition	30	6
Qu'allez-vous proposer ?	30	6
Présentation de votre proposition de service devant un jury indépendant	30	6
Total Tax & Beyond		30
Fiscalité bancaire	30	8
Fiscalité indirecte financière	30	4
Fiscalité des Assurances	30	6
Fiscalité des véhicules de gestion d'actif	30	6
Total Banque, Assurance, Gestion d'actif	30	24

Ce programme combiné aux 3 MAPP à coloration fiscale à choisir parmi celles offertes par l'école permet ainsi à un élève avocat fiscaliste de l'HEDAC de bénéficier sur 18 mois de 210 heures d'enseignements dédiés à sa spécialisation soit près de la moitié de sa formation obligatoire, en plus des 6 mois de stage à plein temps et 12 mois à mi-temps dans le domaine fiscal.

Afin de répondre aux principes d'organisation de la formation des élèves avocats du CNB du 7 janvier 2015, les différentes interventions couvriront notamment les « gestes » d'avocats fiscalistes le contentieux intégrant l'ensemble des procédures administratives y compris gracieuses, la rédaction d'actes les éléments de réponses administratives. De même pour répondre à l'Article 3 les trois thématiques déontologies, MARC et Union Européenne seront abordées durant les interventions.

Méthodes pédagogiques employées

- Animation du groupe des élèves avocats fiscalistes via une page Facebook <HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/GROUPS/1391290450892741/> qui intégrera le calendrier, les supports de formation, pourra intégrer des conseils pour réussir dans sa carrière et des offres de stage, de missions pro-bono, d'emplois...
- Découverte du milieu associatif et entrepreneurial pour créer la cohésion du groupe avec l'encouragement à la création d'une association et d'un groupe LinkedIn ouvert pour faciliter la mise en relation avec les recruteurs
- Lectures préliminaires au cours, voir du cours selon la méthode socratique pour voir en cours que les points d'attention et les applications pratiques
- Utilisation de *Klaxoon* pour plus d'interaction avec questionnaires d'avis et QCM de validation des acquis
- Revue de presse fiscale présentée par les élèves avocats ou partagée sur la page Facebook
- Utilisation de la documentation fiscale, des bases de données IBFD et autres, recherches de jurisprudences française et européenne
- Méthode de cas
- Réalisation de travaux de consultation utilisant les différentes formes de présentations possible – memo, power point, présentation à un comité d'audit ... - et les différents outils informatiques support Word, Excel, Powerpoint, et les logiciels fiscaux du marché
- Mise en valeur des méthodes alternatives de résolution des conflits
- Exposés en binômes ou en petit groupe
- Rédaction d'article et du vade-mecum/guide de l'avocat fiscaliste
- Plaidoirie et argumentation en public

Travail personnel

Chaque séance fera l'objet, y compris pour les plénières, d'une interrogation orale intégrant les acquis des cours précédents enrichis par les recherches de l'élève avocat ce qui constituera un premier travail personnel.

Certains animateurs utiliseront les outils [HTTPS://KLAXOON.COM/FR/](https://klaxoon.com/fr/) pour rendre leur pédagogie interactive et permettre l'interrogation en masse ce qui suppose que les EA jouent le jeu.

Ensuite la préparation de présentations individuelles ou en petits groupes et la résolution des cas pratiques devrait contraindre à un travail complémentaire en matière de prise de parole en public, utilisation des supports d'animation, gestion de projet, rédaction d'actes et de contentieux ... estimé à une centaine d'heures en plus des heures présentes.

Des Elèves Avocats volontaires pourront contribuer à la rédaction du vademécum/guide de l'avocat fiscaliste permettant aux prochaines générations de disposer d'un support de cours complémentaire aux transparents utilisés par les animateurs.

Enfin il sera proposé aux EA fiscalistes pour leur permettre plus d'initiative et d'occasions de prises de parole de construire un programme d'information des étudiants de M1/M2 dans les Universités afin de leur présenter le programme et partager leur expérience professionnelle.

Afin de récompenser cet investissement personnel et de faciliter la participation de tous, le contrôle continu sera mis en valeur, chaque participant aux conférences et travaux de groupe étant identifié de manière visible pour l'animateur, au-delà de l'annuaire traditionnel – « Year Book » - qui sera mis en place à l'issue des sélections par les étudiants.

MODALITES D'ÉVALUATION DES ELEVES AVOCATS

Les différents enseignements feront l'objet d'un contrôle continu qui intégrera

- la présence active et participative aux enseignements du tronc commun,
- la réalisation sur la base du volontariat de cas pratiques, de présentations,
- la prise en charge de la revue de presse,
- la participation obligatoire au Trophée du Meilleur Jeune Fiscaliste pour les Elève Avocats du premier semestre civil,
- la participation à l'animation du groupe des élèves avocats fiscalistes pour le second semestre
- ou encore la contribution à la rédaction du Vademecum/Guide seront autant d'éléments pris en compte pour compléter les 3 notes obtenues en :
 - ✓ Prix de transfert et Droits indirects
 - ✓ Mobilité et rémunérations internationales
 - ✓ MAPPs – note individuelle et par équipe pour *Tax & Beyond*

La contribution exceptionnelle pour animer l'ensemble du groupe et développer la visibilité du parcours offert par l'École auprès des étudiants et des employeurs potentiels pourra aussi être prise en compte.

L'objectif poursuivi par ce dispositif est de pouvoir **transformer ce Certificat en Diplôme Universitaire d'Avocat Conseil Fiscal des Entreprises** sanctionnant 138 heures de conférences /ateliers, les 100 heures de travail personnel estimées, l'apprentissage rendu possible à mi-temps pendant un minimum de 6 mois à mi-temps pouvant aller jusqu'à 16 mois, une vie de groupe dynamique avec un esprit de corps ... permettant une plus facile insertion professionnelle.

L'apprentissage à mi-temps pourra être réalisé dans le même cabinet que celui choisi par l'élève avocat pour son stage final, voir son PPI. Ainsi maître de stage et stagiaire pourront mettre à profit cette possibilité pour se tester mutuellement et, en cas de problème, se séparer de manière confraternelle. Les expériences en juridiction comme en entreprise sont aussi encouragées.

Le contrôle continu et l'examen final, complétés par la prise en compte du rapport de stage et/ou de PPI permettront ainsi à l'élève avocat d'être armé à sa sortie de l'HEDAC pour choisir son avenir de fiscaliste et obtenir sa spécialité de rêve.

Modalités d'évaluation du programme par les élèves avocats

Chaque module fera l'objet d'une demande d'évaluation électronique adressée à l'issue de chaque enseignement du tronc commun portant sur le contenu et la qualité de l'animation suggérant à l'élève avocat de proposer des améliorations au programme, comme aux animateurs, pour permettre une progression continue de l'équipe pédagogique.

Il en sera de même pour les MAPPs.

En fin de programme sera partagé l'ensemble des évaluations avec l'équipe pédagogique et les représentants des élèves avocats fiscalistes.

Perspectives d'évolution du programme vers un Diplôme Universitaire

Le rapprochement avec une Université pour transformer en DU le certificat pourrait se réaliser notamment par le rajout d'une Masterclass mensuelle de 2 heures sur l'actualité fiscale tout au long des 18 mois de formation, permettant un regard croisé entre Universitaires et professionnels, soit en présentiel, soit à distance, le volume horaire d'enseignement passant à 150 heures sur le premier semestre.

La prise en compte des rapports permettra aussi aux EA de disposer d'un cycle de préparation et de revue de leur travail avant son dépôt.

Certificat – 138 heures	Diplôme Universitaire - 162 heures	Programme HEDAC – 234 heures
Mobilité internationale - 15 h	Comptabilité et fiscalité - 8 h	Au choix 3 MAPP – 72 h - parmi
Prix de transfert - 15 h	Master class mensuelles d'actualité fiscale sur les 18 mois - 36 h	✓ Transmission du patrimoine professionnel & personnel
Droits indirects - 23 h	Rapports de stage PPI et Final	✓ Restructuration d'entreprises
Informatique fiscale - 14 h		✓ Politiques globales de rémunération
Fiscalité directe locale - 6 h		✓ Contentieux et pénal fiscal
Rencontres avec les Institutions fiscales - 6h		Projet d'engagement professionnel spécifique - PEPS
Rencontres avec les directions fiscales - 6h		✓ Engagement associatif Association des Fiscalistes - 6h
Méthodologie de gestion de projet 4 heures et de rapport de stage - 2 heures		✓ Permanences fiscales, clinique Paris Saclay pro-bono - 4h
MAPP Tax & Beyond et Banque Assurances		✓ TMJF obligatoire - 4h
Gestion d'Actifs - 48 heures		Concours Albert Joly - 4h

Leçon inaugurale, leçon de clôture, rencontres avec les Institutions fiscales, actualités de la profession :

Stephane Baller Associé / 4 rencontres de 3 heures en format petit déjeuner

Séance 0 – Présentation du programme et modalités de fonctionnement

Séance 1 - Le fonctionnement et les attentes de la DGFIP

Séance bonus – Méthodologie de rapports de stage et épreuve de soutenance du CAPA

Séance 2 - Le fonctionnement et les attentes du Conseil d'Etat

Séance 3 - Le fonctionnement et les attentes des directions fiscales des grands groupes autour des résultats de l'Observatoire des Directions Fiscales 2017

MOBILITE ET REMUNERATIONS INTERNATIONALES :

Slavica Rankovic avocate / séance 1-Dorothee Reinhardt et Virginie Pecorella avocates – séance 2 - Corinne Ho Chou Yee, Avocat-Directeur de mission Senior Eugénie Depardon-Eonnet, Directeur de Mission Senior - séance 3 - Stéphanie Attelan, Directeur de Mission / 3 séances de 5 heures

SEANCE 1 – INTRODUCTION A LA MOBILITE INTERNATIONALE

I. Mobilité internationale et droit du travail

1. Quelle structure contractuelle ?

- Les formes du contrat de travail international
- La formalisation de cette relation
- Les clauses du contrat

2. Quelle loi est applicable au contrat ?

- Principes généraux
- Spécificités pour les salariés envoyés de l'étranger vers la France

3. La gestion de la fin de mission

- Quelle fin de mission ?
- L'obligation de réintégration et les points d'attention en cas de rupture

4. Les litiges et la compétence des tribunaux

II. Mobilité internationale et sécurité sociale

1. Droits interne et conventionnel: les principes

- Détachement vs expatriation
- Conditions et conséquences

2. Les dispositions du Règlement communautaire n°883/2004

- Spécificité de la réglementation communautaire
- Le détachement
- La pluri-activité
- Les dérogations (article 16)

3. Accord internationaux de sécurité sociale et dispositions internes françaises

- Liste des accords
- Détachement en droit interne
- Le régime volontaire français de sécurité sociale

4. Salariés en mission en France: quelques règles spécifiques

- Application des principes généraux
- La couverture santé : PUMA

SEANCE 2 - LES PROBLEMATIQUES D'IMPOSITION DES SALARIES DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL

I. LA NOTION DE RESIDENCE FISCALE

- DROIT INTERNE

- CONVENTIONS INTERNATIONALES
- CAS PRATIQUES
- PARTICULARITES

II. IMPOSITION DES SALAIRES

1. REPARTITION DU DROIT D'IMPOSER :

- DROIT INTERNE
- DROIT CONVENTIONNEL (ARTICLE 15 MODELE OCDE)
- CAS PRATIQUES

2. DETERMINATION DE LA BASE IMPOSABLE :

- ELEMENTS DE LA REMUNERATION BRUTE
- DEDUCTIONS-

3. IMPOSITION DES NON-RESIDENTS

4. REGIMES FAVORABLES D'IMPOSITION POUR LES RESIDENTS FISCAUX DE FRANCE:

- REGIME DES « QUARTIERS GENERAUX »
- REGIME DES IMPATRIES (ART 155B DU CGI)
- PRIME D'EXPATRIATION

III. ELIMINATION DE LA DOUBLE IMPOSITION DES SALAIRES

1. PRESENTATION DES DEUX METHODES :

- METHODE DITE DU « TAUX EFFECTIF »
- METHODE DITE DU « CREDIT D'IMPOT »

2. APPLICATIONS CONCRETES

SEANCE 3 - REMUNERATION LONG TERME ET FISCALITE

I. INTRODUCTION

1. REMISE EN PERSPECTIVE DANS LE PACKAGE GLOBAL
2. ACTUALITE EN MATIERE DE REMUNERATION LONG-TERME

II. LES DIFFERENTS OUTILS DE REMUNERATION LONG-TERME ET LEURS MECANISMES

1. ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS
2. STOCK-OPTIONS
3. BSPCE
4. MECANISMES ATYPIQUES

III. REGIME FISCAL ET SOCIAL DES DIFFERENTS MECANISMES

1. DETERMINATION DU GAIN ET FAIT GENERATEUR D'IMPOSITION
2. MODALITES D'IMPOSITION

IV. PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES

1. DESIGN DES PLANS DE REMUNERATION
2. MOBILITE INTERNATIONALE
3. COMMUNICATION / INFORMATION

FISCALITE DIRECTE LOCALE :

BENJAMIN BARDET AVOCAT / LAURE TRUX ARCHITECTE DPLG / 4 SEANCES DE 2 HEURES

1. LES TAXES LOCALES: LES GRANDS PRINCIPES

2. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

3. LA REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

4. TAXE SUR LES BUREAUX, LES LOCAUX COMMERCIAUX, DE STOCKAGE ET LES SURFACES DE STATIONNEMENT EN ILE DE FRANCE (TSBCS)

5. FISCALITE DE L'URBANISME

6. LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

- INTRODUCTION : DE LA TAXE PROFESSIONNELLE A LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
- LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)
- LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)
- LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

7. LES IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX (IFER)

PRIX DE TRANSFERT :

OLIVIER MARICHAL AVOCAT ASSOCIE / ALEXANDRA BOTTO ECONOMISTE / 5 SEANCES DE 3 HEURES

SEANCE 1 – MISE A NIVEAU PRIX DE TRANSFERT

1. NOTION PRIX DE TRANSFERT / DEFINITION
2. RESULTAT D'UNE ETUDE EY 2016 SUR LES CONTENTIEUX FISCAUX ET LE DEVELOPPEMENT DE LA MATIERE
3. PRINCIPES REGLEMENTAIRES EN FRANCE
4. ACTUALITES
 - PROJET BEPS,
 - 223 QUINQUIES C,
 - FEC,
 - VERIFICATION A DISTANCE
5. LES INDISPENSABLES A CONNAITRE SUR BEPS
 - L'ACTION 8 SUR LES ACTIFS INCORPORELS
 - L'ACTION 13 SUR LA DOCUMENTATION PRIX DE TRANSFERT
 - L'ACTION 15 ET L'INSTRUMENT MULTILATERAL
6. INITIATION AUX ANALYSES FONCTIONNELLES ET INDUSTRIELLES

SEANCE 2 – DOCUMENTATION PRIX DE TRANSFERT ET RESTRUCTURATIONS

1. METHODOLOGIE PRIX DE TRANSFERT
2. DOCUMENTATION PRIX DE TRANSFERT
3. RESTRUCTURATIONS EN MATIERE DE PRIX DE TRANSFERT

SEANCE 3 – GESTION D'UN CONTROLE FISCAL ET SES CONSEQUENCES

1. GESTION DU CONTROLE FISCAL EN MATIERE DE PRIX DE TRANSFERT
2. LES PRATIQUES CONSTATEES EN MATIERE DE REDRESSEMENTS PRIX DE TRANSFERT
 - MANAGEMENT FEES
 - VENTES DE BIENS / LRD
 - REDEVANCES / IP
 - FLUX FINANCIERS
 - RESTRUCTURATIONS D'ACTIVITES
3. ELIMINATION DES DOUBLES IMPOSITIONS : LES MAP
4. SECURISATION DES PRIX DE TRANSFERT : LES APP (APA)
5. CONVENTION EUROPEENNES D'ARBITRAGE

SEANCE 4 – MISES EN SITUATION

1. ETUDE D'UN CAS CONCRET REMIS EN SEANCE PRECEDENTE
2. DERNIERES QUESTIONS

DROITS INDIRECTS :

JEAN DAVID VASSEUR AVOCAT ASSOCIE / OLIVIER GALERNEAU, SOPHIE DEGRANDI, RAPHAEL MARIK AVOCATS / 5 SEANCES DE 3 HEURES, 2 SEANCES DOUANE DE 4 HEURES ET 2 SEANCES @TAX DE 3 HEURES

1. CHAMP D'APPLICATION, TERRITORIALITE, DROITS A DEDUCTION MISE A NIVEAU
2. TVA IMMOBILIERE
3. HOLDINGS : TVA & TAXE SUR LES SALAIRES
4. DOUANES
5. @TAX FACTURATION ELECTRONIQUE ET PISTE D'AUDIT FIABLE DE FACTURATION / CONTROLES FISCAUX INFORMATISES DE LA TVA

TECHNOLOGIES ET FISCALITE :

STEPHANE BALLER ASSOCIE / SACHA HODZAJ ANCIEN CEO ET FONDATEUR DE ALTAVEN / JEROME AUBRY RESPONSABLE DE L'OFFRE FISCALE D'ALTAVEN CEGID - 2 SEANCES DE 5 HEURES

1. FISCALITE ET INFORMATIQUE

2. UTILISATION DE LOGICIELS DE TRAITEMENT DE LA FISCALITE ETAFI, DECLARATION IS ET OPTIM IS INTEGRATION FISCALE

3. RISK MANAGEMENT FISCAL: FEC, FATCA, CbCR

Droits indirects :

Jean David Vasseur Avocat Associé / 6 séances de 5 heures

MAPP BANQUE ASSURANCE, GESTION D'ACTIFS

SEANCE 1 EAI PARTIE 1 FILIPE DE ALMEIDA AVOCAT MANAGER / ORNELLA BALLESTRACCI SENIOR CONSULTANT / UNE SEANCE DE 5 HEURES

INTRODUCTION : LA MISE EN PLACE DE LA TRANSPARENCE FISCALE

- VISION D'ENSEMBLE DES REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES : QI, FATCA, CRS ET TRANSPOSITIONS EN DROIT INTERNE
- DIFFERENTS SYSTEMES DE TRANSPARENCE : RETENUE A LA SOURCE VS REPORTING FISCAL
- MISE EN PLACE ET COOPERATION INTERNATIONALE : FONCTIONNEMENT DE L'ECHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATION

ENTITES SOUMISES AUX OBLIGATIONS FATCA/CRS

- INSTITUTIONS FINANCIERES : FOCUS SUR LES ENTITES D'INVESTISSEMENTS
- ENTITES NON FINANCIERES (ACTIVES ET PASSIVES)

COMPTES FINANCIERS A DECLARER

- NOTION DE COMPTE FINANCIER
- NOTION DE TITULAIRE DE COMPTE FINANCIER

IDENTIFICATION/CLASSIFICATION/DOCUMENTATION DES TITULAIRES DE COMPTES

- CLIENTS PREEXISTANTS : PROCEDURES DE REVUE DES COMPTES DE FAIBLE VALEUR ET COMPTES DE VALEUR ELEVEE
- NOUVEAUX CLIENTS : PROCEDURES D'ENTREE EN RELATION
- CHANGEMENTS DE CIRCONSTANCES

OBLIGATIONS DECLARATIVES

- COMPTES DECLARABLES
- INFORMATIONS A DECLARER
- CALENDRIER DECLARATIF

SEANCE 2 BANQUE ET FISCALITE / JEAN-MARC NAVARRO, SOLAL BLANC AVOCATS / UNE SEANCE DE 5 HEURES

SEANCE 3 ASSURANCE ET FISCALITE / DAVID CHRETIEN, CAROLINE CHAIZE LANG AVOCATS / UNE SEANCE DE 5 HEURES

SEANCE 4 - GESTION D'ACTIFS / AUDE MARIE AVOCATE / XXX AVOCAT / 1 SEANCE DE 5 HEURES

1. INTRODUCTION

A. LA GESTION D'ACTIFS – QU'EST-CE QUE C'EST?

B. LES GRANDES REGLEMENTATIONS APPLICABLES AU SECTEUR ET LEURS ENJEUX FISCAUX (AIFMD, UCITS, MIFID)

2. FISCALITE – GRANDES PROBLEMATIQUES DES SOCIETES DE GESTION

A. IS (EXPLICATION P&L+ ACTUALITES + DEVELOPPEMENT SUR LES REMUNERATIONS/SCHEMAS)

B. PRIX DE TRANSFERT

C. TVA/TS

D. CVAE

3. FISCALITE DES FONDS D'INVESTISSEMENT

A. TYPOLOGIE REGLEMENTAIRE VERSUS TYPOLOGIE FISCALE

B. GRANDS ENJEUX FISCAUX AVEC ECLAIRAGE AU REGARD DES BEPS DANS LA STRUCTURATION DE FONDS

C. FONDS EQUITY

D. FONDS DIVERSIFIES

E. FONDS DE PRIVATE EQUITY

F. FONDS IMMOBILIERS

4. TRANSPARENCE FISCALE (FATCA, CRS, DAC2, IFU)

SEANCE 5 - EAI PARTIE 2 - FILIPE DE ALMEIDA / XXX / UNE SEANCE DE 5 HEURES

SEANCE 6 – TVA ET FINANCE - ALAIN GUERINEAU, CEDRIC LANTONNOIS AVOCATS / UNE SEANCE DE 5 HEURES

Droits d'inscription complémentaires

Les droits d'inscription complémentaires sont fixés à 500 € pour la promotion 2018/2019.